COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 10-2020 - Séance du 25 juin 2020 - Ecrite

Fermeture de la filiale de La Poste à St-Légier-La Chiésaz

Monsieur le vice-président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité, depuis de nombreux mois maintenant et après plusieurs séances avec les représentants de La Poste, a été informée de la fermeture programmée de la filiale postale de St-Légier-La Chiésaz, pour la fin du mois d'août 2020. Il s'agit d'une confirmation en regard des décisions communiquées antérieurement par La Poste, en 2017, annonçant la fermeture de quelques 600 bureaux entre 2017 et 2019.

L'entreprise a suivi l'évolution de la fréquentation par la clientèle. Elle a ensuite procédé à une analyse entrepreneuriale, qui a débouché sur la conclusion que cette filiale devait être fermée, en raison de l'érosion régulière de cette clientèle (changement de pratique des usagers, courriels, paiements en ligne), à hauteur de plus de 44% pour le trafic des paiements et 50% pour le dépôt de lettres.

Dès lors, la municipalité, constatant l'aspect inéluctable de cette fermeture, a signé avec La Poste un accord portant sur la mise en place d'un service à domicile. Ce service pourrait intervenir dès la fin du mois d'août, soit à la fermeture officielle de cette filiale. Cette organisation incombe à La Poste.

Les informations nécessaires à l'attention de tous les usagers st-légerins seront transmises par La Poste, sous sa responsabilité et à sa charge.

Selon le courriel adressé à la municipalité et reçu le mercredi 6 mai, la planification par La Poste est établie comme suit :
- communiqué de presse : mercredi 10 juin 2020
- distribution du flyer à la population : mardi 11 août 2020.

En ce qui concerne la séance d'information, la régie fédérale ne peut encore, en tenant compte des restrictions sanitaires actuelles, donner de date précise.

Cette communication vaut réponse à l'interpellation de Madame Vouilloz Burnier, déposée le 4 novembre 2019 et intitulée « Pour le maintien d'un bureau de poste à St-Légier ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

MUNICIPALITÉ DE ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

St-Légier-La Chiésaz, le 11 mai 2020

Copie à : M. le syndic, municipal délégué
Copie à : Bureau du conseil communal
Copie à : La Poste CH S.A., M. Demierre